

Le Nouvelliste - 11.12.2019

Oui au règlement sur la taxe de séjour

CHALAIS Avec son nouveau règlement, la commune attend des recettes à hauteur de 654 000 francs, qui serviront à financer des projets liés au tourisme.

La commune de Chalais disposera dès le 1er janvier 2020 d'un nouveau règlement sur la taxe de séjour. Réunis en assemblée primaire lundi, les citoyens ont accepté ce texte à l'unanimité moins une abstention. Pour les hôtels et toute autre forme d'hébergement commercial structuré, la taxe passera de 2 francs 50 à 3 francs la nuit. Elle restera à 2 francs 50 pour l'hébergement non professionnel.

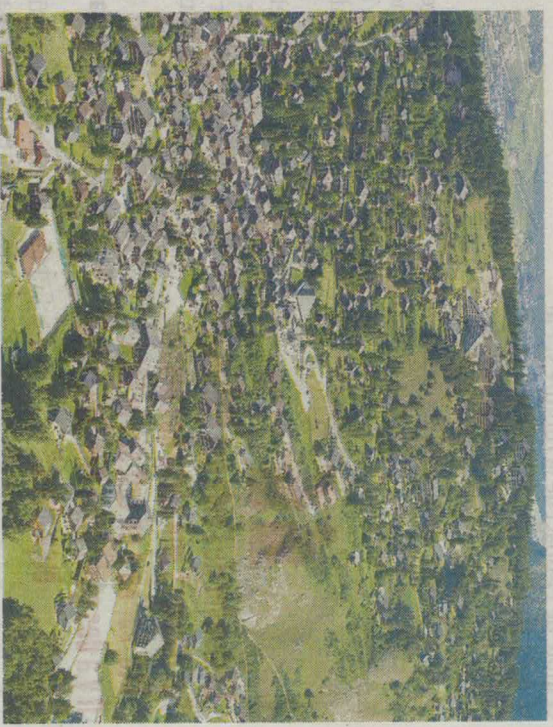
VercoR2 approuve
Le règlement introduit par ailleurs une taxe de séjour forfaitaire pour les propriétaires

de résidences secondaires non domiciliées sur la commune. Son mode de calcul se base sur un forfait annuel de 125 francs. La taxe finale dont ils devront s'acquitter sera définie selon le nombre d'unités par ménage (UPM) de leur logement, déterminé par avance en fonction du nombre de pièces de l'unité. A titre d'exemple, le propriétaire qui possède un 3 pièces (ndlr: ce qui correspond à 3,5 UPM selon les critères de la commune) à Vercorin devra ainsi déboursier 437,50 francs par an (125 X 3,5).

« Cette nouvelle méthode vise à augmenter les lits chauds en station, mais aussi à établir un juste équilibre entre les résidents secondaires », explique Martine Perruchoud Hofstädter, conseillère chargée du tourisme. Car jusqu'à présent, ceux-ci payaient la taxe de séjour soit sur la base de leur propre déclaration de nuitées, soit sur la base d'un forfait annuel par personne fixé à 30

recours. »
Selon les estimations de la commune, ce nouveau règlement devrait amener quelque 654 000 francs de recettes. Un montant qui reviendra à la SA du tourisme de Vercorin, et auquel s'ajoutent 106 000 francs

de subventions communales et 70 000 francs de taxe touristique. Nous imaginons par exemple octroyer un soutien à l'acquisition du Magic Pass aux enfants des résidents secondaires », illustre Martine Perruchoud Hofstädter. **FBA**



Les citoyens de Chalais ont accepté un nouveau règlement sur la taxe de séjour. SACHA BITTEL/ARCHIVES